



Réunion du Comité Syndical

13 mars 2021

Quorum : 201

Membres du Comité : 600

Membres présents : ???

Présences lors des dernières réunions :

24 octobre 2020 : 319

29 août 2020 : 458

Dérogation aux règles générales

Cadre légal : état d'urgence sanitaire

Le comité syndical peut se tenir en visio conférence

Le quorum est ramené à 1/3 de l'assemblée

Possibilité pour un délégué de porter 2 pouvoirs.

Règlement intérieur

Les votes s'effectuent à main levée

Tout délégué demandant la parole doit la demander au Président
(Exceptionnellement, les délégués ont la possibilité de s'exprimer
via le tchat mis à disposition)



Observations sur les délibérations rédigées en application des décisions prises par le Comité et le Bureau et présentées dans le recueil annexé au rapport de présentation de la réunion de ce jour

Désignation d'un secrétaire de séance

TRANSFERT COMPETENCE GAZ

Les communes de CHARIEZ et de MONTIGNY-LES-VESOUL sont concernées par le raccordement d'un projet de méthanisation depuis RAZE sur VESOUL.

Ce raccordement pose la question d'une éventuelle distribution du gaz naturel sur les communes traversées par la conduite d'injection.

TRANSFERT COMPETENCE GAZ

L'étude de ce projet nécessite une coopération intercommunale et les communes concernées ont donc souhaité, par délibérations respectives en date du 8 décembre 2020 et du 25 février 2021, transférer la compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED70.

Le Bureau syndical du 13 janvier 2021 a émis un avis favorable au transfert de compétence gaz de la commune de CHARIEZ.

Il est proposé au Comité d'accepter ces transferts de compétence

Vote du comité

MODIFICATION DES STATUTS

Bornes GNV et HYDROGENE

L'article L2224-37 du Code général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes de transférer la compétence relative à la création et l'entretien des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité comme le SIED 70.

MODIFICATION DES STATUTS

Bornes GNV et HYDROGENE

Pour permettre à une commune de lui transférer une compétence qu'elle détient en application de cette réglementation, il est toutefois nécessaire que le SIED 70 dispose de la compétence d'après ses statuts.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de modifier les statuts du SIED 70 en conséquence au titre des compétences optionnelles.

Les commissions « Statuts » et « concessions et IRVE » ont émis un avis favorable à cette modification

Vote du comité

Les résultats financiers 2020 : Budget principal

Désignation du budget	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2019
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	4 978 409,88	14 103 797,16	9 125 387,28	17 806 020,32	17 938 424,57	132 404,25	9 257 791,53	7 643 637,85

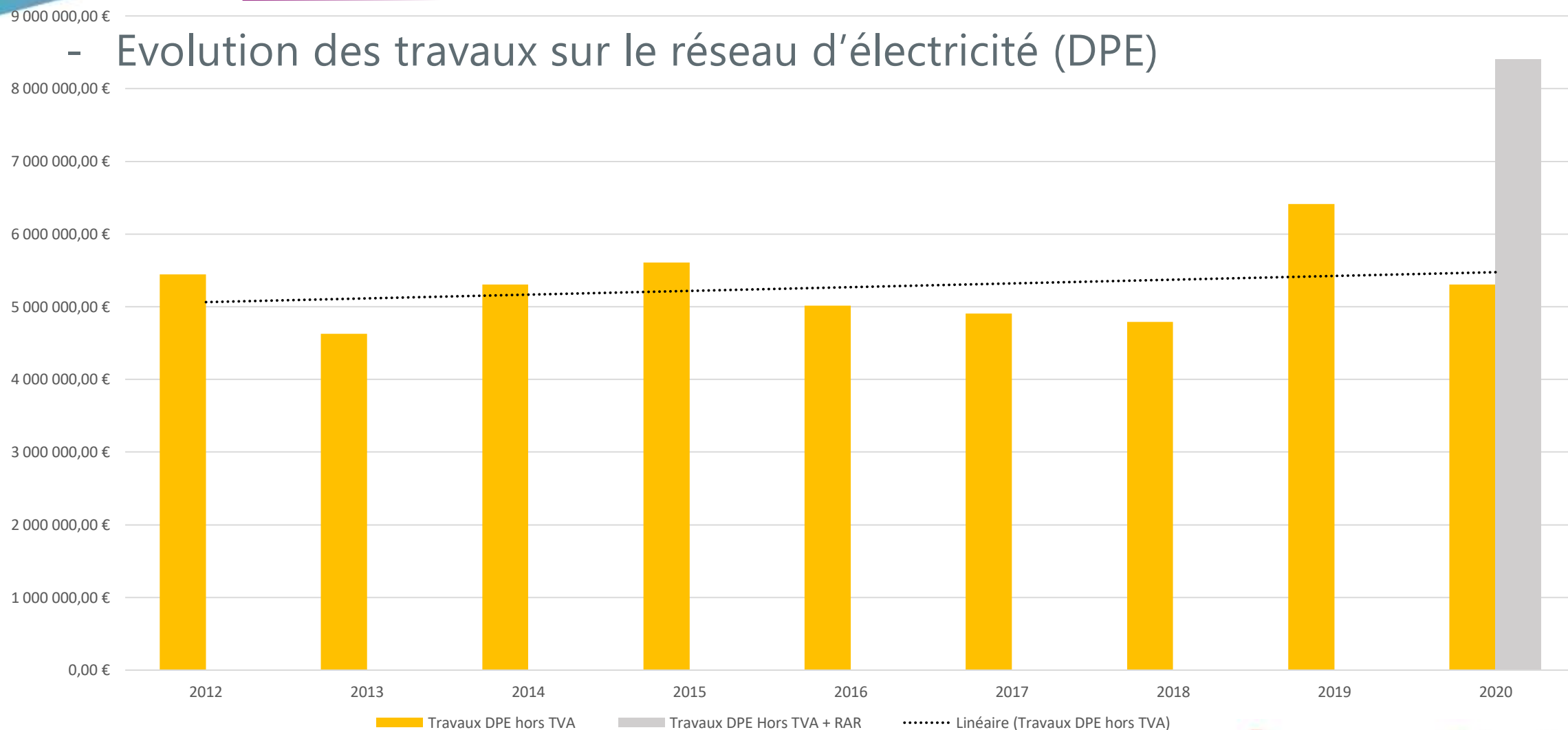
Le résultat du budget principal est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 6 662 156,52 €

Recettes : 4 872 230,73 €

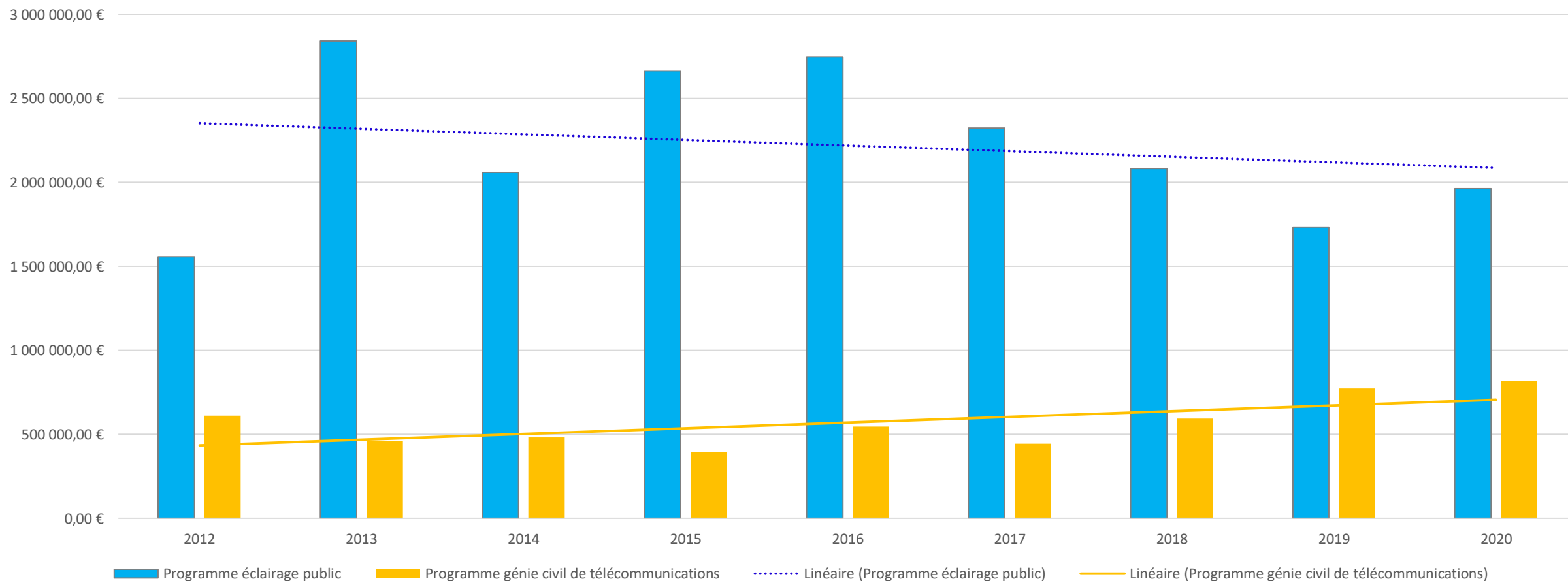
Solde : -1 789 925,79 €

Les résultats financiers 2020 : Budget principal



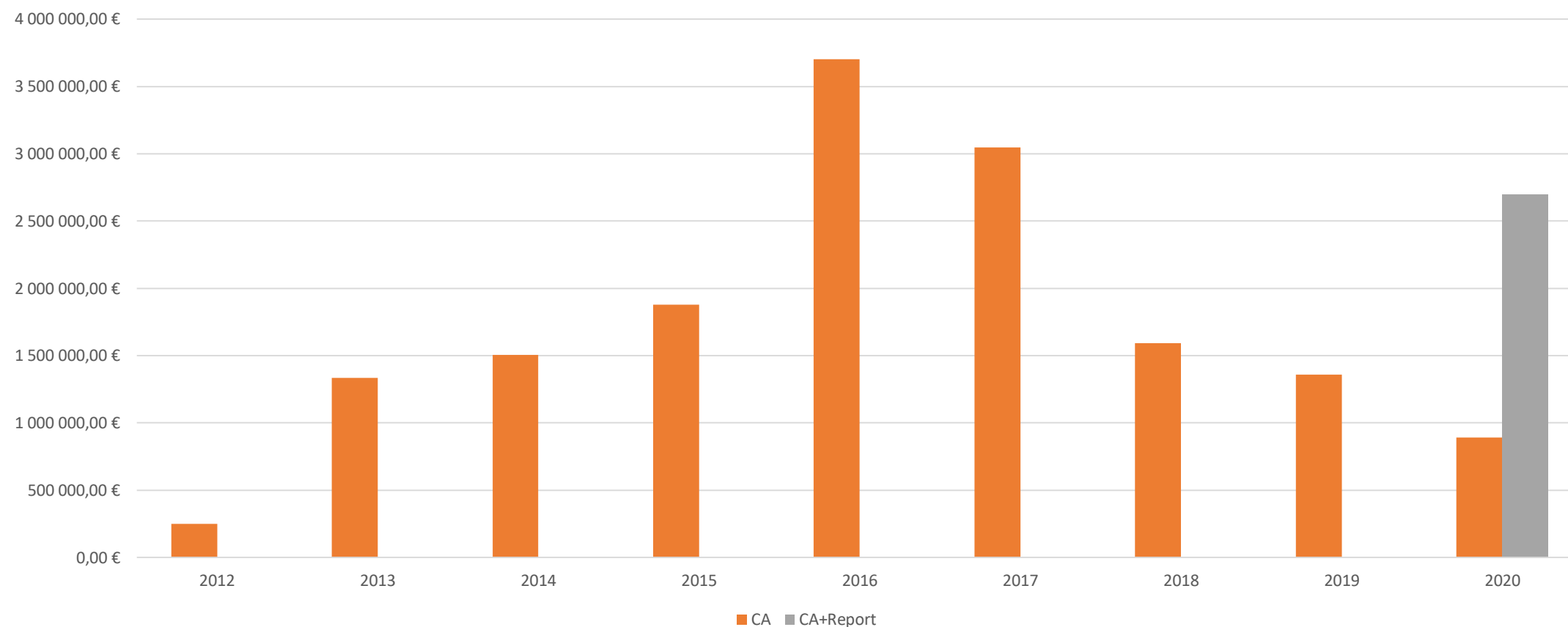
Les résultats financiers 2020 : Budget principal

- Evolution des travaux sous mandat (éclairage public (EP) + télécom)



Les résultats financiers 2020 : Budget principal

- Evolution des subventions versées



Les résultats financiers 2020 : Budget principal

Malgré les effets de la crise sanitaire, au printemps dernier notamment, on constate :

- Le maintien des dépenses sur le réseau d'électricité (DPE) à un niveau élevé
- Une légère remontée des dépenses liées aux opérations sous mandat (effet de l'augmentation des aides du syndicat ?) avec une tendance à la baisse pour l'Eclairage Public et une augmentation du télécom (enfouissement)
- Les effets des aides sur la maîtrise d'énergie (MDE) dans les bâtiments qui tardent à se faire sentir

Les résultats financiers 2020 : Budgets Annexes

Désignation du budget	Fonctionnement ou exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2019
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
annexe Conseil	28 968,98	22 859,28	-6 109,70	0	0	0	-6 109,70	-1 859,28
Prestations de services	94 392,75	63 471,28 €	-30 921,47	0	0	0	-30 921,47	3 579,13
Chaufferie de Scey	128 856,75	128 947,01	90,26	48 844,66	57 897,53	9 052,87	9 143,13	2 000,46
Chaufferie de Gy	60 305,54	60 305,54	0	31 595,59	39 385,10	7 789,51	7 789,51	5 100,44
Chaufferie de Marnay	157 859,31	157 859,31 €	0	65 063,44	61 887,50	-3 175,94	-3 175,94	- 2 543,31
Chaufferie de Vesoul	4 499,10	0	-4 499,10	0	94 888,00	94 888,00	90 388,90	81 820,90
Production électrique renouvelable	28 262,02	1 436,22	-26 825,80	0	91 762,72	91 762,72	64 936,92	69 792,27

Les résultats financiers 2020 : Budgets Annexes

Concernant les budgets annexes, on constate :

- une augmentation des volumes des budgets annexes CONSEIL et PRESTATIONS DE SERVICES en lien avec l'augmentation des demandes d'audits énergétiques (offerts par le syndicat contre adhésion au service CEP), l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte également pour la MDE et les projets de chaufferie bois (avec les recrutements de Conseillères en Energie Partagées et d'une chargée de mission Bois, qui les accompagnent).

Les résultats financiers 2020 : Budgets Annexes

- des budgets chaufferies (Scey, Gy, Marnay) à l'équilibre en exploitation
- l'absence d'activité sur le budget chaufferie de Vesoul avec le retour de la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur à la commune
- les premières recettes obtenues sur le budget Energie renouvelable avec la vente d'électricité sur la centrale photovoltaïque de Marnay

Vote des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion du budget général et des 7 budgets annexes qui viennent d'être présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

La présentation de ces comptes en commission «finances » du 24 février 2021 n'a pas fait l'objet d'observation

Vote du comité

Vote des comptes administratifs 2020

Le Comité doit arrêter les comptes administratifs après que le Président se soit retiré.

Vote des comptes administratifs 2020

Désignation du budget	Fonctionnement ou exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	4 978 409,88	14 103 797,16	9 125 387,28	17 806 020,32	17 938 424,57	132 404,25	9 257 791,53
annexe Conseil	28 968,98	22 859,28	-6 109,70	0	0	0	- 6 109,70
Prestations de services	94 392,75	63 471,28 €	-30 921,47 €	0	0	0	-30 921,47 €
Chaufferie de Scey	128 856,75	128 947,01	90,26	48 844,66	57 897,53	9 052,87	9 143,13
Chaufferie de Gy	60 305,54	60 305,54	0	31 595,59	39 385,10	7 789,51	7 789,51
Chaufferie de Marnay	157 859,31	157 859,31 €	0	65 063,44	61 887,50	-3 175,94	-3 175,94
Chaufferie de Vesoul	4 499,10	0	-4 499,10	0	94 888,00	94 888,00	90 388,90
Production électrique renouvelable	28 262,02	1 436,22	-26 825,80	0	91 762,72	91 762,72	64 936,92

Vote de la reprise des résultats 2020 sur BP 2021

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	9 125 387,28 €	132 404,25 €	1 657 521,54 €	7 467 865,74 €	/	132 404,25 €	/
Conseil	-6 109,70 €	0,00 €	/	/	6 109,70 €	/	/
Prestations de services	-30 921,47 €	0,00 €	/	/	30 921,47 €	/	/
Chaufferie Scey	90,26 €	9 052,87 €	/	90,26 €	/	9 052,87 €	/
Chaufferie Gy	0,00 €	7 789,51 €	/	/	/	7 789,51 €	/
Chaufferie Marnay	0,00 €	-3 175,94 €	/	/	/	/	3 175,94 €
Chaufferie Vesoul	-4 499,10 €	94 888,00 €	/	/	4 499,10 €	94 888,00 €	/
Production électrique renouvelable	-26 825,80 €	91 762,72 €	/	/	26 825,80 €	91 762,72 €	/

Comprend la couverture du déficit des restes à réaliser

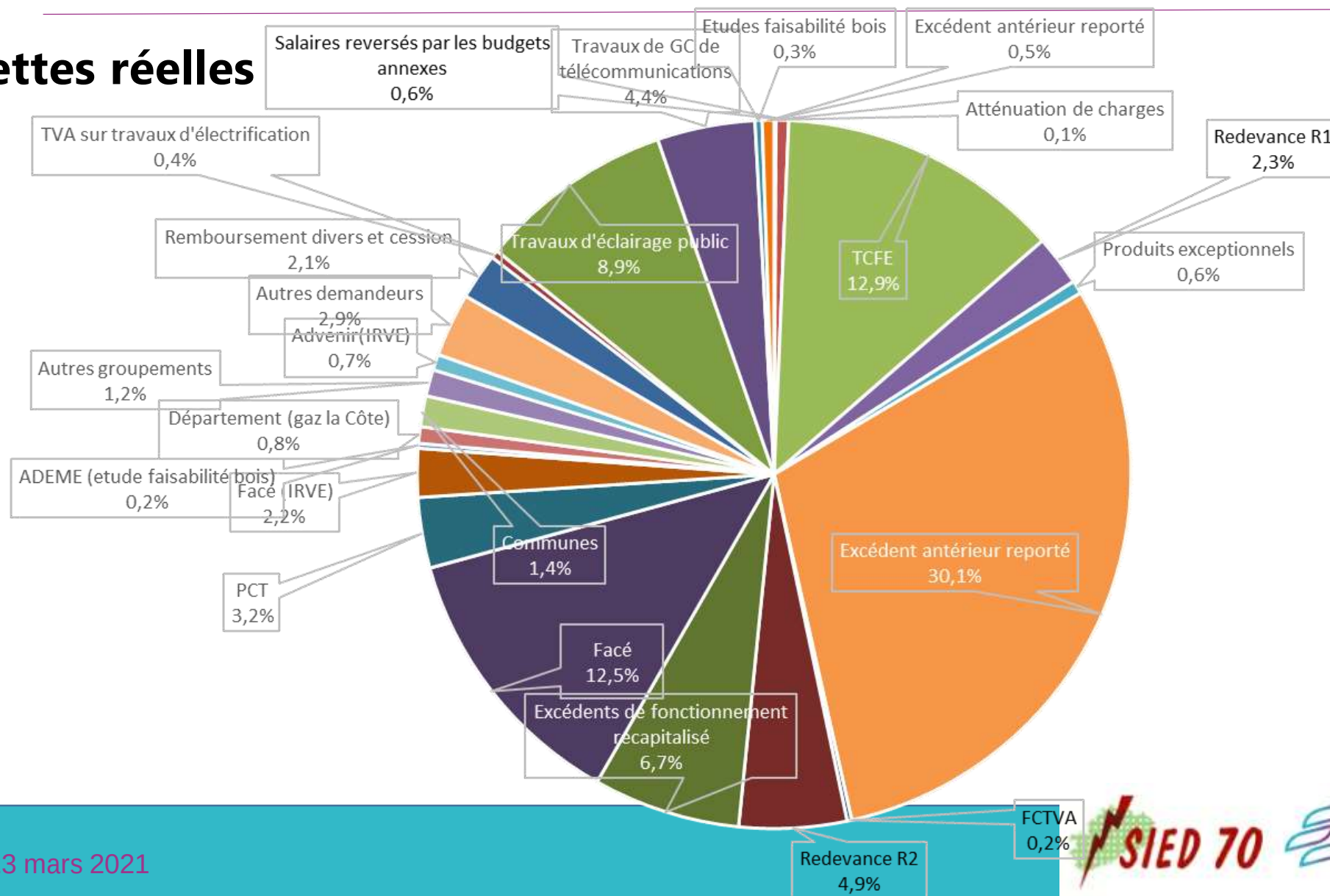
Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Le budget principal repose principalement sur les recettes suivantes :

- TCFE (Taxe sur la Consommation d'Electricité)
- Redevances de concession
- PCT (Part Couverte par les Tarifs)
- l'excédent global de clôture
- les aides du FACÉ
- les contributions des demandeurs

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

- Recettes réelles



Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Avec la fixation par l'Etat du taux de TCFE à son maximum en 2023, le Syndicat ne peut plus agir que sur les contributions des demandeurs pour moduler ses recettes.

Les prévisions de recettes partent sur le principe du maintien des recettes perçues en 2020.

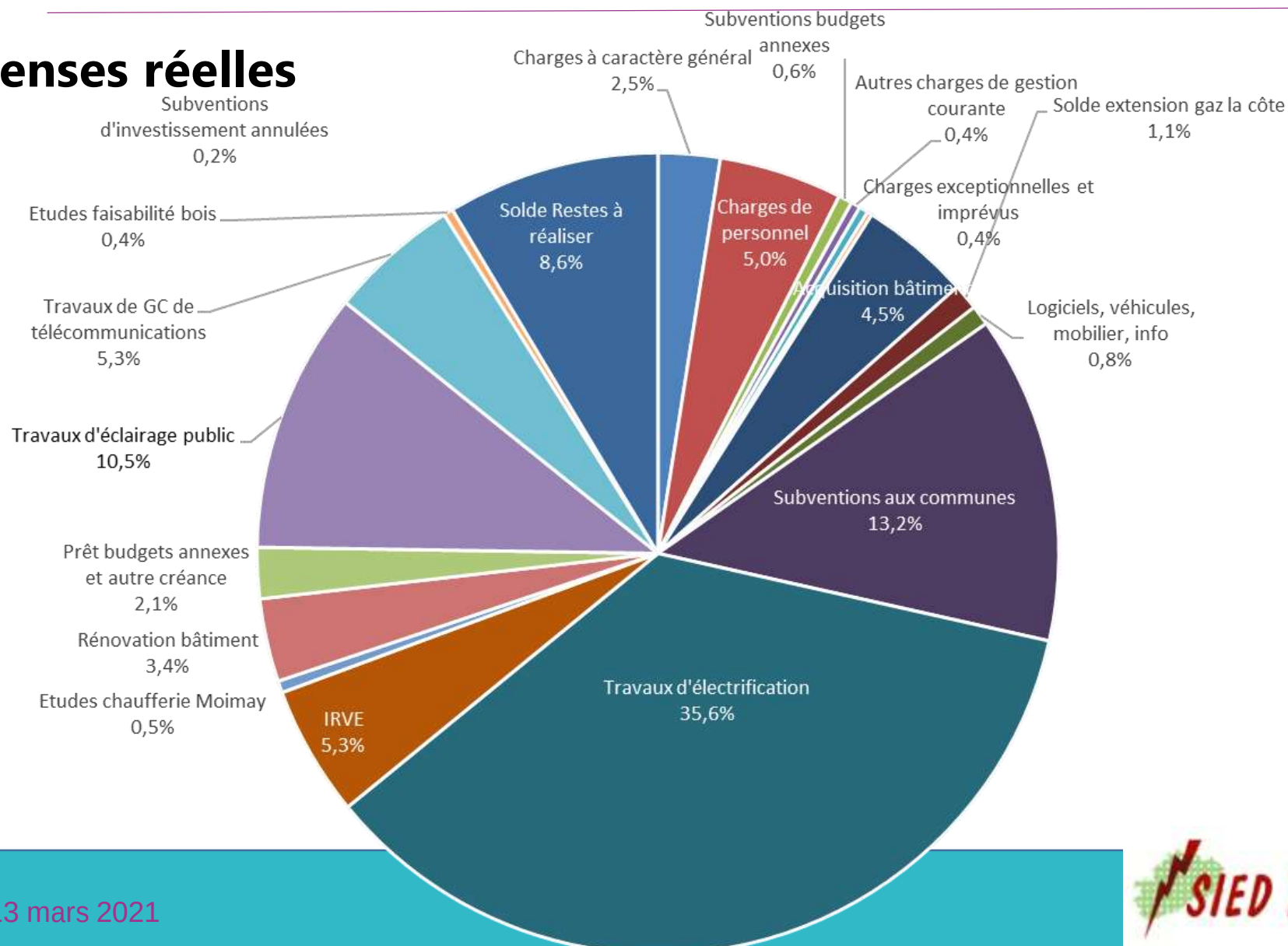
Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Les dépenses concernent essentiellement :

- les rémunérations du personnel
- les charges générales liées au bon fonctionnement des services
- les investissements sur les réseaux d'électricité, bornes de recharge, les opérations sous mandat (EP et télécom) et les subventions
- les immobilisations corporelles (véhicules, bâtiments, informatique , ...)

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

- Dépenses réelles



Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Le projet de développement des activités du SIED 70 répond aux sollicitations de ses adhérents et concerne, outre une augmentation des demandes de dissimulation de réseaux, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (photovoltaïque, chaufferies bois).

Ces demandes des collectivités accompagnent la programmation pluriannuelle de l'énergie mise en place par l'Etat et, sur une échéance plus courte, le plan de relance (avec la mise en avant du réseau de CEP)

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

La réponse à cette hausse des sollicitations des communes passe par sa capacité à traiter techniquement et administrativement ces dernières en augmentant les moyens du syndicat, en ressources humaines notamment.

Cette démarche entamée en 2020 (avec la création de 3 postes au dernier Comité et le recrutement de 3 apprentis) se poursuivra en 2021 et permettra, aux collectivités, de bénéficier d'une assistance technique disponible et de proximité pour leurs projets et, au Syndicat, d'investir d'avantage sur les réseaux et les EnR.

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Le budget proposé tient également compte de la volonté d'améliorer la communication du syndicat, auprès de ses adhérents notamment, et de former des jeunes diplômés.

Il pâtit des incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle et aux différents plans de relance en cours.

Il ne tient ainsi pas compte des signatures éventuelles de contrats de relance et transition écologique encore en réflexion.

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Le projet de budget présenté se caractérise ainsi par une augmentation des dépenses de personnel et des charges générales en lien avec celle des effectifs des services techniques mais également avec celle, inhérente, des services supports (finances, RH, informatique) et, par la nécessité de trouver des locaux en adéquation avec les effectifs envisagés.

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Ce nouveau dimensionnement du syndicat a pour conséquence, dès 2021, d'envisager raisonnablement une augmentation des investissements, les capacités financières du syndicat permettant d'avancer des dépenses conséquentes avant l'arrivée des subventions...

... tout en maintenant des taux de subvention élevés et la gratuité de certaines prestations.

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Les dépenses de fonctionnement tiennent ainsi compte de la nécessaire compensation de la gratuité des prestations de service proposées pour l'accompagnement des projets de chaufferie bois et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

L'autofinancement reste cependant maintenu à un niveau élevé (2,2 M€ en 2021 pour 2,4 M€ en 2020)

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Les travaux d'électrification sont basés sur les montants des aides 2020 et sur la programmation établie en 2021. Ils se caractérisent par une hausse des investissements programmés, notamment en dissimulation de réseaux avec le programme de suppression des cabines hautes et les sollicitations des demandeurs.

Les travaux d'éclairage public et de télécom sont prévus en baisse par rapport au BP 2020 mais supérieurs au constat du CA 2020, compte tenu de la tendance constatée ces dernières années.

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Bien que tenant compte des nouvelles aides mises en place dans les domaines de la maîtrise d'énergie (MDE) Bâtiments et des EnR (chaufferies bois essentiellement), les subventions sont revues à la baisse compte tenu des résultats du CA 2020.

Les immobilisations corporelles sont également à la hausse cette année en raison de l'acquisition projetée d'un nouveau bâtiment et des équipements en informatique et mobiliers qui y seront liés.

Le Budget Primitif 2021 : Budget principal

Le projet de budget principal 2021 se présente ainsi :

en fonctionnement :

Dépenses : 11 176 575,00 €

Recettes : 15 040 265,74 €

en investissement :

Dépenses : 20 969 000,00 € (+RAR : 1 789 925,79 €)

Recettes : 22 758 925,79 €

Excédent budgétaire (compris RAR) non affecté : 3 863 690,74 €

Le BP 2021 :

Budget annexe « Conseil »

Le projet de Budget « Conseil » prend en compte l'arrivée de nouveaux CEP et la contribution du syndicat à leur rémunération en sus de la subvention attribuée par l'ADEME

section de fonctionnement :

Dépenses : 54 250,42 €

Recettes : 54 250,42 €

Le BP 2021 :

Budget « Prestations de service »

Le projet de Budget « Prestations de service » tient compte d'une augmentation des audits énergétiques (100 000 € prévus en dépenses) réalisés en lien avec les demandes d'adhésion au service CEP.

section de fonctionnement :

Dépenses : 185 100,60 €

Recettes : 185 100,60 €

Le BP 2021 : Chauffage de Scey sur Saône

Le projet de budget de la « chaufferie de Scey » prévoit l'extension jusqu'au Dojo

- section de fonctionnement :

Dépenses : 163 940,26 €

Recettes : 163 940,26 €

- section d'investissement :

Dépenses : 67 992,87 €

Recettes : 67 992,87 €

Le BP 2021 : Chauffage de Gy

Le projet de budget de la « chaufferie de Gy » prévoit le raccordement de l'EHPAD à proximité

- section de fonctionnement :

Dépenses : 75 075,00 €

Recettes : 75 075,00 €

- section d'investissement :

Dépenses : 191 784,51 €

Recettes : 191 784,51 €

Le BP 2021 : Chaufferie de Marnay

Le projet de budget de la « chaufferie de Marnay » ne prévoit pas d'investissement conséquent ce qui permet de couvrir le déficit antérieur

- section de fonctionnement :

Dépenses : 189 100,00 €

Recettes : 189 100,00 €

- section d'investissement :

Dépenses : 57 000,00 €

Recettes : 57 000,00 €

Le BP 2021 : Chaufferie de Vesoul

Le projet de budget prévoit la contribution de la commune aux frais réels engagés et le remboursement partiel du prêt accordé par le budget principal. Le solde du remboursement pourra être réalisé après amortissement des frais réels.

- section de fonctionnement :

Dépenses : 7 235,10 €

Recettes : 7 235,10 €

- section d'investissement :

Dépenses : 96 601,60 €

Recettes : 102 736,00 €

Le BP 2021 : Production énergie renouvelable

Le projet de budget « Production électrique renouvelable » prévoit les études pour la station hydroélectrique de Pont-sur-l'Ognon et la réalisation de centrales photovoltaïques.

- section de fonctionnement :

Dépenses : 52 465,80 €

Recettes : 52 465,80 €

- section d'investissement :

Dépenses : 390 250,00 €

Recettes : 390 250,00 €

Rattachements des charges et produits à l'exercice

La procédure des rattachements de charges et des produits de fonctionnement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non réception de la pièce justificative.

Rattachements des charges et produits à l'exercice

Il est proposé au Conseil Syndical de fixer un seuil minimal de rattachement des charges et produits de fonctionnement à 5 000 € et de ne pas rattacher les charges et produits de nature récurrente, cyclique et répétitive, non susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

Constitution d'une régie d'avance

Le SIED 70 est amené à opérer diverses menues dépenses dont certaines nécessitant des règlements par carte bancaire sur internet. Afin de permettre et simplifier la procédure de règlement pour ces dépenses, il est nécessaire d'avoir recours à une régie d'avance et de désigner un régisseur et un régisseur suppléant.

La commission « Finances » du 24 février 2021 a émis un avis favorable à cette proposition.

Constitution d'une régie d'avance

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à créer cette régie d'avance autorisant des dépenses au maximum de 1 200 € et à désigner un régisseur titulaire et un mandataire suppléant conformément aux projets d'arrêtés adressés avec le rapport du Comité.

Création d'un poste de technicien Territorial (CEP)

L'ADEME, en partenariat avec le Conseil Régional, a lancé un appel à candidature en 2021 pour la création de nouveaux postes de Conseillers en Energie Partagés (CEP) en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce nouvel appel à manifestation d'intérêt prévoit d'aider la création d'un poste de CEP, à hauteur de 24 000€/an pendant trois ans, dans la limite des budgets disponibles.

Création d'un poste de technicien Territorial (CEP)

Pour mémoire, l'adhésion au service CEP permet la réalisation d'audits énergétiques, sans frais, financés par l'ADEME et le SIED 70. A ce jour, 51 audits énergétiques ont été lancés dans ce cadre. En outre, les CEP gèrent :

- Les études photovoltaïques, de la faisabilité jusqu'au suivi,
- Les 15 dossiers "Appel à projet MDE" par an (prévision),
- La valorisation des CEE (pour mémoire : 975 244,31 € récupérés depuis 2014 dont 350 358,16 € pour les collectivités, 80 000 € de recettes prévus en 2021).

Création d'un poste de technicien Territorial (CEP)

Le SIED 70 dispose actuellement de 3 Conseillers en Energie partagés qui doivent faire face à 50 adhésions au service. L'ADEME considère que 4 Conseillers en Energie partagés seraient nécessaires pour couvrir le territoire.

La Commission « Finances » réunie en séance le 24 février 2021 a émis un avis favorable à cette création de poste et au dépôt du dossier de subvention correspondant auprès de l'ADEME.

Création d'un poste de technicien Territorial (CEP)

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser la création d'un poste de technicien territorial pour un 4ème CEP au 1er avril 2021, d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel dans la limite d'un traitement indiciaire de l'indice brut 372 avec le régime indemnitaire identique à celui d'un technicien territorial et, de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention correspondant auprès de l'ADEME.

Conseiller en Financement Partagé (CFP)

Le Conseiller en Financement Partagé, a pour objectif de :

- Réaliser les montages et portages financiers des opérations d'efficacité énergétique : appels à projets, programme Effilogis, Contrats de Transition Écologique (CTE), aide de l'Etat (DSIL), Subventions Régionales, etc... pour le compte du SIED 70 et de ses adhérents.
- Participer auprès des Conseillers en Energie Partagé et Economes de Flux à la massification des projets de rénovation énergétique et thermique des bâtiments ayant fait l'objet de pré-diagnostics pour standardiser la démarche financière auprès des collectivités.

Conseiller en Financement Partagé (CFP)

- Participer, éventuellement, à la constitution d'un guichet unique entre les services de l'Etat (DDT), la Région et le Syndicat voire d'autres opérateurs financiers pour tendre à élaborer un règlement d'intervention partagé et un montage simplifié des opérations faisant appel à des financements croisés, puis l'animer et le faire vivre dans la durée.
- Participer à la constitution d'une politique de financement des investissements liés à la performance énergétique et au montage de ces opérations.

Conseiller en Financement Partagé (CFP)

Par ailleurs, le Bureau Syndical a, par délibération n°6 du 13 janvier 2021, décidé de participer au groupement d'achat d'électricité des syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté pour l'ensemble des tarifs (jusqu'alors, la mise en concurrence des tarifs réglementés était exclue). Cette ouverture du groupement d'achat d'énergie aux tarifs bleus réglementés va augmenter de manière significative le nombre d'adhésions des collectivités.

Conseiller en Financement Partagé (CFP)

Afin de faire face à l'afflux des demandes, il est nécessaire de renforcer les services à cet effet (comme l'ont fait les autres syndicats d'énergie ayant pris des décisions similaires).

Le Bureau syndical du 13 janvier 2021 a émis un avis favorable à la création de poste correspondante.

Conseiller en Financement Partagé (CFP)

La création d'un tel poste est financée à 50% pendant 2 ans dans le cadre du programme ACTEE Sequoia déposé par le groupement des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est proposé au Comité Syndical de créer le poste correspondant, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet, d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel dans la limite d'un traitement indiciaire de l'indice brut 372 avec le régime indemnitaire identique à celui d'un rédacteur territorial et, de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Création de poste de Secrétaire technique

Au vu des investissements programmés, notamment dans le secteur des dissimulations de réseau dont la demande est en forte hausse, l'activité du SIED 70 dans le domaine de l'électrification, nécessite d'être assurée.

Cette nécessité est accentuée par l'obligation de tenir ses engagements vis-à-vis du FACÉ (dans le domaine de la sécurisation principalement) avec des délais raccourcis pour solder les dossiers.

Création de poste de Secrétaire technique

En outre, afin de mener à bien le programme d'éradication des cabines hautes, évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et proposé en commission «Travaux», il est nécessaire de renforcer le service réseaux, dans le domaine technique (cf. une création de poste de technicien validée lors du dernier Comité syndical, formation de 2 apprentis au sein du service) mais également dans le domaine administratif, la secrétaire technique actuelle ne pouvant assumer seule la charge de travail liée à l'augmentation du nombre de techniciens et le surplus engendré par la gestion des dossiers FACÉ. Ainsi, il est proposé de créer un second poste de secrétaire technique.

Création de poste de Secrétaire technique

Le Bureau syndical du 13 janvier 2021 a émis un avis favorable à cette création de poste.

Il est proposé au Comité syndical de créer le poste correspondant, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet, d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel dans la limite d'un traitement indiciaire de l'indice brut 354 avec le régime indemnitaire identique à celui d'un adjoint administratif et, de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

Groupeement d'achat gaz :

Les collectivités peuvent adhérer jusqu'au 31/03/2021 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024

Groupeement d'achat d'électricité :

Les collectivités peuvent adhérer jusqu'au 28/02/2022 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025

Toutes les informations sont disponibles sur le site du SIED70, rubrique/missions

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion à Territoire d'énergie

La commission « Communication » du 24/02/2021 a validé l'adhésion à la marque «Territoire d'énergie» dans le cadre de la démarche nationale initiée par la FNCCR, à laquelle adhère le SIED70.

La communication du Syndicat utilisera progressivement cette marque en totale coexistence avec le nom SIED70, à l'instar de ce qui a été réalisé dans cette présentation

QUESTIONS DIVERSES : Ressources Humaines

A l'issue des décisions du dernier Comité syndical, le Syndicat a procédé aux publicités réglementaires pour les postes créés et a recruté :

- M. Julien RAPPART au service réseau
- Mmes Anaïs GUENOT, Fatou SALL et Zineb ZINEDINE pour le service MDE-EnR
- Mme Sandrine GUENET qui nous rejoindra le 19 avril en tant qu'assistante de direction-chargée de communication en remplacement de

Madame Marie-Madeleine VILLEMIN, assistante de direction, qui partira en retraite le 31 mars.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : sied70.fr

